Votation fédérale

Un NON regrettable au projet de loi sur l'impôt anticipé

Berne, le 25 septembre 2022

FIDUCIAIRE|SUISSE regrette la décision du peuple suisse contre l'adaptation de l'impôt anticipé.

Cela aurait permis de renforcer la place économique et financière suisse dans son ensemble et de combler d'importantes lacunes de sécurité dans le système actuel. Or, de nombreuses entreprises continueront d'emprunter de l'argent dans des pays où l'impôt anticipé n'est pas prélevé. La Suisse se prive ainsi de recettes supplémentaires qui auraient plus que compensé la disparition des recettes provenant des revenus de l'épargne et de l'impôt anticipé sur les obligations suisses. Toute l'économie suisse en aurait profité et pas seulement quelques grands groupes et investisseurs étrangers, comme cela a été suggéré lors de la campagne de votation.

FIDUCIAIRE|SUISSE insiste sur le fait que les grandes entreprises internationales et les PME sont étroitement liées et ne doivent pas être montées les unes contre les autres. En tant qu'Union suisse des Fiduciaires, FIDUCIAIRE|SUISSE représente plus de 2100 membres de la branche fiduciaire dans toute la Suisse et, est la plus grande association de la branche pour les fiduciaires de PME qui s'occupent de manière déterminante de l'épine dorsale économique, les PME suisses.

Contact média

FIDUCIAIRE|SUISSE

Vanessa J. Jenni, gérante

077 409 97 20

v.jenni@treuhandsuisse.ch

Berne, 25.09.2022 www.fiduciairesuisse.ch